

Annexes au Règlement

THUES-ENTRE-VALLS

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : THUES-ENTRE-VALLS

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M ²)
39-ER-01	Voies et ouvrages publics	Réaménagement de l'accès au parking des Gorges	COMMUNE	A105	230

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Thuès-entre-Valls n'est pas concernée.

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

THUES-ENTRE-VALLS		
Eléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Eléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
39-PAT-01	A157	Eglise Saint-Génis L'église romane Saint-Génis a été construite au XI ^e puis très modifiée Composée d'une petite nef voûtée en berceau sur arcs et d'une abside semi-circulaire qui fut remplacée au XIII ^e me siècle par une abside de forme rectangulaire. Afin d'augmenter sa capacité d'accueil, une nef latérale au sud, communiquant par deux arcades avec la nef initiale, fut construite ultérieurement.
39-PAT-02	A262	Chapelle Saint-Jean d'Entre-Valls Il ne reste que des ruines de l'ancienne église romane dédiée à Saint-Jean- l'Evangéliste. Elle se composait à l'origine d'une nef couverte d'une voûte en berceau brisé et d'une abside semi-circulaire éclairée par une petite fenêtre d'axe à double ébrasement. Une tour-clocher carrée avait été construite au-dessus de la voûte de la nef.

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Thuès-entre-Valls est concernée :

- *Cours d'eau liste 1 : la Carança, affluents compris, de sa source à la prise d'eau cote 1004 (coordonnées L93 x=636 444, Y=6 156 849)*
- *Cours d'eau liste 2 : la Carança*
- *Cours d'eau liste 2 : la Têt du barrage des Bouillouses à la Rivière de Cabrils*